

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 19144
Numéro SIREN : 421 257 270
Nom ou dénomination : 21 CENTRALE PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2019 sous le numéro de dépôt 62603

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 31-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R062603

N° GESTION : 1998B19144

N° SIREN : 421257270

DENOMINATION : 21 CENTRALE PARTNERS

ADRESSE : 9 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 28-05-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) de membre(s) du conseil de surveillance

21 Centrale Partners
Société par actions simplifiée au capital de 1.427.925 euros
Siège social : 9, avenue Hoche 75008 Paris
RCS PARIS 421 257 270
-oo0oo-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 mai,

La société 21 Invest S.p.A., dont le siège social est Viale G.Felissent 90, 31100 Trévise en Italie, immatriculée au registre du commerce de Trévise sous le numéro 03397160262, représentée par Monsieur Alessandro Benetton, représentant légal de 21 Invest S.p.A.,

Agissant en qualité d'associé unique (l' « **Associé Unique** ») de la société 21 Centrale Partners (ci-après la « **Société** »).

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé de la Société

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation de comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Renouvellement des mandats des membres du conseil de surveillance ;
- Nomination de nouveaux membres du conseil de surveillance ;
- Fixation des jetons de présence alloués au conseil de surveillance ;
- Examen du rapport du Président rendant compte de l'exercice des droits de vote ;
- Consultation triennale de l'Associé Unique sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

[.....]

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

[.....]



TROISIEME DECISION
Conventions réglementées

[.....]

QUATRIEME DECISION
Mondots des membres actuels du Conseil de Surveillance

L'Associé Unique, constatant que les mandats des membres du conseil de surveillance sont arrivés à leur terme, décide :

- de renouveler pour une durée d'un an expirant à la date de la décision de l'associé unique de la Société appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 les mandats de Messieurs Alessandro Benetton, Mauro Benetton, Laurent Dassault, Michel Léonard, Philippe Paillart, Didier Quillot, Mesdames Agnès Touraine et Françoise Gri ; et
- de ne pas renouveler les mandats de Messieurs Robert Holland-Martin et Jean-Louis Masurel.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION
Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance

L'Associé Unique décide de nommer :

- Monsieur Gérard Pluvinet, né le 16 juillet 1947 à La Charité sur Loire (58), de nationalité française, demeurant 35 avenue Mac Mahon 75017 Paris ;
- Monsieur Jean-Philippe Milon, né le 15 septembre 1960 à Toulouse (31), de nationalité française et demeurant à Paris (75016) – 35, rue Saint Didier, et
- Monsieur Dominique Illien, né le 19 août 1953 à Saint-Maur-des-Fossés (94), de nationalité française et demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (94100) – 30, avenue du Nord,

en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée d'un an venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Messieurs Gérard Pluvinet, Jean-Philippe Milon et Dominique Illien ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Il est en outre rappelé (i) que, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, les fonctions de président de la Société exercées par Gérard Pluvinet prennent fin à la date de la présente décision de l'associé unique et (ii) que le contrat de travail conclu entre Monsieur Pluvinet et la Société avait déjà pris fin le 31 décembre 2016.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION
Fixation des jetons de présence alloués au conseil de surveillance

[.....]

SEPTIEME DECISION
Rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote

[.....]

HUITIEME DECISION
Consultation triennale de l'Associé Unique sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

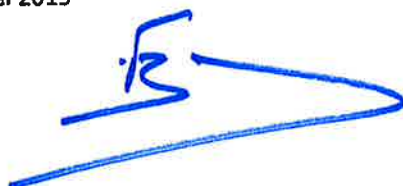
[.....]

NEUVIEME DECISION
Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Cette décision est adoptée.

Extrait certifié conforme par François Barbier, Président de la Société
A Paris, le 29 mai 2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 31-05-2019

N° DE DEPOT : 2019R062603

N° GESTION : 1998B19144

N° SIREN : 421257270

DENOMINATION : 21 CENTRALE PARTNERS

ADRESSE : 9 AV HOCHE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 28-05-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de vice-président

21 Centrale Partners
Société par actions simplifiée au capital de 1.427.925 euros
Siège social : 9, avenue Hoche 75008 Paris
RCS PARIS 421 257 270
-ooOoo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le 28 mai à 10h30, les membres du Conseil de Surveillance de la société 21 Centrale Partners (ci-après la « Société ») se sont réunis au siège social de la société.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Alessandro BENETTON
- Monsieur Gérard PLUVINET
- Monsieur Robert HOLLAND-MARTIN
- Monsieur Mauro BENETTON
- Monsieur Laurent DASSAULT
- Monsieur Michel LEONARD
- Monsieur Philippe PAILLART
- Madame Agnès TOURAINÉ
- Madame Françoise GRI
- Monsieur Jean-Philippe MILON
- Monsieur Dominique ILLIEN

Messieurs Mauro BENETTON, Jean-Louis MASUREL et Didier QUILLOT sont absents et non représentés.

Le Conseil de Surveillance réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Alessandro BENETTON en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Monsieur Philippe PAILLART.

Monsieur François BARBIER, Directeur Général Délégué ainsi que Messieurs Stéphane PERRIQUET, Antoine VIGNERON et Fabrice VOITURON, membres du Comité de Direction, assistent également à la réunion.

Il est ensuite donné lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance qu'il a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Alessandro Benetton en qualité de Président du Conseil de Surveillance de la Société ;
- Constatation de la démission de Monsieur Robert Holland-Martin de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Nomination de Monsieur Gérard Pluvinet en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société ;
- Modification de la composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations ;
- Nomination de Monsieur François Barbier en qualité de Président de la Société et fixation de sa rémunération au titre de son mandat social ;
- Nomination de Monsieur Stéphane Perriquet en qualité de Directeur Général Délégué de la Société et fixation de sa rémunération au titre de son mandat social ;
- Information sur le projet de nomination de Monsieur Fabrice Voituren en qualité de *Monoging Partner* ;



- Examen du rapport trimestriel du Comité de Direction ;
 - Rapport du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations ;
 - Questions diverses.
-

1. Renouvellement du mandat de Monsieur Alessandro Benetton en qualité de Président du Conseil de Surveillance de la Société

[.....]

2. Constatation de la démission de Monsieur Robert Holland-Martin de ses fonctions de Vice-Président et de membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Robert Holland-Martin de ses fonctions de Vice-Président et de membre du Conseil de Surveillance.

3. Nomination de Monsieur Gérard Pluvinet en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société et missions spécifiques confiées au Vice-Président du Conseil de Surveillance

Le président de séance rappelle que, par décision de l'associé unique de la Société en date de ce jour, il a été procédé à la nomination de Monsieur Gérard Pluvinet en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée d'un an expirant à la date de la décision de l'associé unique de la Société appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de désigner Monsieur Gérard Pluvinet en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, c'est-à-dire jusqu'à la date de la décision de l'associé unique de la Société appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil de Surveillance décide ensuite à l'unanimité de confier à Monsieur Gérard Pluvinet, en sa qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance les missions spécifiques décrites ci-après :

- Il sera en rapport permanent avec le Président du Conseil de Surveillance ;
- En l'absence du Président du Conseil de Surveillance, il présidera les réunions du Conseil de Surveillance (conformément aux dispositions statutaires) ;
- Il sera membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations ;
- Il représentera le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle permanent de la gestion de la Société et pourra à tout moment opérer les vérifications et contrôles qu'il jugera opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estimera nécessaires à l'accomplissement de sa mission (conformément aux dispositions statutaires) ;
- Il rendra compte de ses missions au Conseil de Surveillance ;
- Il sera en contact régulier avec le Président de la Société avec lequel il tiendra une réunion mensuelle ;
- Il sera invité permanent du Comité d'Investissement sans droit de vote ;
- Il recevra les comptes rendus du Comité de Direction et les procès-verbaux du Comité d'Investissement mais veillera à ne pas s'immiscer dans la gestion de la Société ;
- Après en avoir préalablement informé le Président de la Société, il pourra rencontrer le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et le Commissaire aux Comptes de la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance étant précisé que Monsieur Gérard Pluvinet n'a pas pris port ou vote.

4. Modification de la composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

[.....]

5. Nomination de Monsieur François Barbier en qualité Président de la Société et fixation de sa rémunération au titre de son mandat social

Le Conseil de Surveillance, statuant aux conditions requises par les statuts de la Société, **nomme en qualité de Président de la Société** pour une durée de trois (3) ans :

Monsieur François Barbier, né le 29 mai 1965 à Châlons sur Marne (51), de nationalité française, demeurant 18 rue Henri Barbusse 75005 Paris.

En sa qualité de Président, il dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés et au Conseil de Surveillance.

Monsieur François Barbier déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions fixées par les statuts de la Société pour l'exercice du mandat de Président de la Société et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction pour l'exercice desdites fonctions.

Il est en outre précisé que le contrat de travail conclu le 23 juin 1999 (tel que modifié par plusieurs avenants successifs) entre la Société et Monsieur François Barbier sera suspendu pendant toute la durée du mandat social exercé par ce dernier.

Le Conseil de Surveillance décide ensuite à l'unanimité de fixer la rémunération de Monsieur François Barbier au titre de son mandat de Président de la Société et au titre de l'année 2019 au montant qui lui est proposé par le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations. Cette rémunération sera payable à compter du 28 mai 2019.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance.

6. Nomination de Monsieur Stéphane Perriquet en qualité de Directeur Général Délégué et fixation de sa rémunération au titre de son mandat social

Sur proposition du Président, **le Conseil de Surveillance**, statuant aux conditions requises par les statuts de la Société, **nomme en qualité de Directeur Général Délégué** pour une durée identique à celle du mandat du Président (soit pour une durée de trois (3) ans) :

Monsieur Stéphane Perriquet, né le 26 août 1969 à Meudon, de nationalité française, demeurant 7 place Saint Germain des Longs Prés 92100 Boulogne-Billancourt.

Il exercera ses fonctions avec les attributions et dans les conditions prévues dans les statuts de la Société et disposera notamment du pouvoir de représenter la Société et de l'engager à l'égard des tiers.

Stéphane Perriquet déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions fixées par les statuts de la Société pour l'exercice du mandat de Directeur Général Délégué de la Société et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction pour l'exercice desdites fonctions.

Stéphane Perriquet ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général Délégué.

Il sera rémunéré en tant que salarié au titre de son contrat de travail conclu avec la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Surveillance.

7. Information sur le projet de nomination de Monsieur Fabrice Voituron en qualité de *Managing Partner*

[.....]

8. Examen du rapport trimestriel du Comité de Direction

[.....]

9. Rapport du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

[.....]

10. Questions diverses

[.....]

Extrait certifié conforme par François Barbier, Président de la Société
A Paris, le 29 mai 2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

2